



**Arrêté de circulation**  
**Autorisation provisoire de rejet des eaux usées des cabanes de chantier, dans**  
**un regard situé sur le domaine public – Rue du Spernoc**  
**Travaux de restructuration « Ehpad Le Grand Melgorn »**  
**N°ARR2020-020**

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1 et L 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande du 6 mai 2020 adressée par la Sté Kerscao Constructions sollicitant l'autorisation de : **Rejeter les eaux usées des toilettes des cabanes de chantier, nécessaires au personnel de l'entreprise, lors des travaux de restructuration de l'Ehpad « Le Grand Melgorn »**

Considérant qu'en raison de ces travaux, il y a lieu d'apporter des restrictions de circulation afin de garantir la sécurité des usagers aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général ;

**ARRETONS**

**Article 1er : A compter du 7 mai 2020 jusqu'à la fin des travaux**, l'entreprise Kerscao Constructions est autorisée à rejeter les eaux usées des toilettes des cabanes de chantier dans le regard situé sur le domaine public, devant le 24, rue du Spernoc, lors des travaux de restructuration de l'Ehpad « Le Grand Melgorn ».

Le tuyau sera installé en surface.

Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux.

**Article 2 :** La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de protection du secteur est à la charge et sous la responsabilité de la société Kerscao Constructions.

**Article 3 :** Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit et les jours non ouvrables, la signalisation sera adaptée.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de BREST, M le chef de Brigade de la Gendarmerie de PLOUDALMEZEAU.

Fait à PORSPODER, le 7 mai 2020



Le Maire,  
M. ROBIN